

La civelle, l'or blanc des braconniers français

Par Paul Conge, publié le 21/05/2019 à 07:00 , mis à jour à 09:22

•
•
•



Les civelles, des bébés anguilles, se monnaient à 350 euros le kilo à la sortie du bateau.

REUTERS

Article Abonné

C'est un petit poisson translucide de nos côtes qui suscite bien des convoitises : l'alevin de l'anguille. Des mafias le pêchent à la tonne. En Asie, il vaut de l'or.

Bords de Loire, une nuit sans lune. Les inspecteurs, cachés par les bosquets, attendent que le tamis sorte de l'eau. Ils surveillent le canal de la Martinière, à cinq kilomètres à l'ouest de Nantes (Loire-Atlantique), où une bande de braconniers est à la manoeuvre. Un homme balaie les marais du regard. Son complice se tient prêt en voiture. En bas de l'écluse, le pêcheur est seul à sa besogne en eaux troubles. "Ils n'étaient que trois cette nuit... Des fois, ils sont vingt", raconte l'inspecteur Lapoirie, de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). *Go !* Sitôt hors des buissons, les agents en uniformes gris galopent sur cinquante mètres. Vus. Bruits de portières. Vrombissement de moteur. La cylindrée manque d'écraser un agent et disparaît. "Ils courent de plus en

plus vite", gronde l'inspecteur Mussier, chef départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui n'a plus les jambes de ses 20 ans. "Parfois, ils se jettent à l'eau, on les retrouve planqués dans des trous..." Seule prise pour la police de l'environnement ce soir d'avril : le pêcheur et son tamis.

Dans les filets de ce flibustier nocturne ? Quatre kilos d'un petit poisson translucide qui ne paie pas de mine mais se monnaie une fortune : la civelle. Cet alevin de l'anguille - 12 centimètres de longueur, 350 euros le kilo à la sortie du bateau - s'ajoute, depuis 2009, à la liste des espèces protégées par la Convention de Washington (Cites). En France, on le braconne par tonnes. A force, ce fretin de luxe est en danger d'extinction. "Si on y ajoute la pollution des rivières, il n'est pas sûr que l'espèce survive", se désole même Benjamin Hogommat, juriste à France nature environnement. Sa raréfaction a engendré une flambée des prix : en douze ans, le coût du kilo de civelle a été multiplié par 13. De quoi appâter les braconniers d'eau douce... Et si cela provoque un tel zèle de la part de la police de l'environnement, c'est que sa capture est archi-réglémentée dans l'Hexagone : zones de pêche interdites, quotas de 65 tonnes par an.